

Avortement Sécurisé au Bénin : La COJAS Bénin tient une Rencontre Nationale sur la Redevabilité

Ce jeudi 11 avril 2024 a marqué le début de la Rencontre Nationale sur la Redevabilité (RNR) en matière de droit à l'avortement sécurisé au Bénin. Organisée par la Coalition des Organisations de Jeunesse pour l'Avortement Sécurisé (COJAS Bénin), cette rencontre, qui bénéficie du soutien de l'ODAS et d'EngenderHealth, a été officiellement ouverte à Cotonou.



Kifayath Toko Chabi, Secrétaire Exécutive COJAS Bénin

Selon Kifayath Toko Chabi, Secrétaire Exécutive de la coalition, l'objectif de ces assises est de renforcer l'implication des acteurs de la défense des droits en santé sexuelle et reproductive. Il s'agit, en particulier, a-t-elle précisé, de garantir l'accès des femmes aux services d'avortement sécurisé tout en instaurant un mécanisme de redevabilité adéquat pour une meilleure compréhension.

Dokoto Gnanki, représentante du Ministère de la Justice et de la Légalisation, a rappelé les contours de l'Interruption Volontaire des Grossesses et son cadre légal au Bénin. Elle a souligné la nécessité de parler ouvertement des Droits en Santé Sexuelle et Reproductive (DSSR) pour accompagner les jeunes et sécuriser les familles.

Elvis Seriki de Planned Parenthood Global (PP Global) Bénin a salué l'opportunité offerte par cette rencontre pour revisiter les responsabilités des acteurs et améliorer les actions en cours.



Participants en séance



Participants en séance

Les échanges, qui ont commencé, s'annoncent très riches avec une diversité de panels de discussions sur des thématiques intéressantes. À noter que la nécessité du dialogue national des jeunes sur la redevabilité en lien avec l'IVG, les droits humains et les traditions au Bénin, ainsi que le cadre légal et réglementaire relatif à l'avortement sécurisé, feront partie des échanges entre acteurs des Droits en Santé Sexuelle et Reproductive (DSSR) au Bénin.

Les acteurs s'expriment...

« C'est l'occasion pour les acteurs de faire une revue afin de voir où se trouvent les goulots d'étranglement en prenant d'autres mesures, clarifier le concept afin d'harmoniser la compréhension au niveau de chaque acteur, surtout ceux communautaires... » a laissé entendre Damien Seglonou de Médecins du Monde. Il a exprimé sa satisfaction quant aux progrès réalisés tout en appelant à une révision des pratiques pour surmonter les obstacles dans l'application de la loi.

Parlant d'obstacles, Aichatou Salifou, activiste des DSSR, constate que le terrain reste très hostile en termes d'application de la loi, ce qui, selon elle, ne règle pas les problèmes de décès causés par les avortements clandestins. C'est pourquoi, les présentes assises, à l'en croire, constituent une opportunité pour les jeunes de parler des défis persistants en matière d'IVG au Bénin.



Vue d'ensemble des participants

Pour Chanceline Gwladys Mevowanou, féministe béninoise, il est important de clarifier collectivement l'IVG et la redevabilité, tout en amplifiant les échanges pour le bien de tous. Quant à Conaide Akouedenoudje, juriste et facilitateur

des assises, les autorités doivent prendre en compte l'approche basée sur les droits humains pour garantir l'accès à l'avortement sécurisé.

Pour rappel, l'avortement au Bénin est légal jusqu'à 12 semaines de grossesse depuis 2021 grâce au vote de la loi N°2021-12 modifiant et complétant la loi N° 2003-04 du 3 mars 2003 relative à la santé sexuelle et à la reproduction en République du Bénin.

Les travaux, qui ont démarré ce jeudi 11 avril, prendront fin le samedi 13 avril 2024, avec à la clé la co-construction d'un outil d'évaluation des politiques en matière d'avortement sécurisé au Bénin.

Gloria TCHIDIME